



HAL
open science

Entre usage et style, la notion de goût

Agnès Steuckardt

► **To cite this version:**

Agnès Steuckardt. Entre usage et style, la notion de goût. Claire Badiou-Monferran. La Littérarité des belles-lettres, Garnier, pp.431-443, 2013, La Littérarité des belles-lettres. hal-03149275

HAL Id: hal-03149275

<https://hal.science/hal-03149275>

Submitted on 22 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre usage et style, la notion de goût

La notion de goût semble bien oubliée de la stylistique contemporaine. Le mot *goût* ne figure pas parmi les entrées du *Vocabulaire de stylistique* de Mazaleyrat et Molinié¹, ni dans les index des manuels de stylistique usuels ; on ne le trouve pas non plus dans la *Langue littéraire*, co-dirigé par Gilles Philippe et Julien Piat². Pourtant, la notion de goût, à côté de celle d'usage, occupait une place centrale dans la réflexion métalinguistique des XVII^e et XVIII^e siècles. Pourquoi une notion, alors majeure dans la réflexion sur la langue et sur les discours, est-elle sortie de ce champ épistémologique ? Le propos de cette contribution est de repérer le moment de ce déclin et d'essayer de le comprendre. Comment, en somme, avons-nous perdu le goût ?

Le déclin, à vrai dire, n'a pas touché tous les aspects de la notion de goût. Envisagé dans l'acception première du mot, le goût, en tant que sens physiologique, n'est pas en délaissé par le XIX^e siècle, au contraire : c'est en 1800 qu'est inventé le mot *gastronomie*³, et c'est au début du XIX^e siècle que paraissent *L'Almanach des gourmands* de Grimaud de la Reynière, la *Physiologie du goût* de Brillat-Savarin, ou encore *L'Art de la cuisine* du mal-nommé Carême⁴. En revanche, l'acception métaphorique, qui conduit *goût* à signifier, selon Furetière, « jugement de l'esprit », semble tomber en un certain discrédit au début du XIX^e siècle, alors que le « goût de la langue », conjointement à la notion d'usage, avait servi, à partir du XVII^e siècle, à construire la réflexion métalinguistique dans le cadre d'une conception sociale de la langue et des discours. L'hypothèse de cette étude est que la notion de goût s'est inscrite, comme celle d'usage, dans la conception sociale de la langue et des discours développée par l'Âge classique, et qu'elle a décliné avec elle.

On s'appuiera, dans un premier temps, sur une analyse des emplois et de la fréquence, sur la période considérée, du mot *goût*, on mettra en évidence la trajectoire de la notion qu'il désigne ; on suivra ensuite la piste d'une interprétation sociale, susceptible d'expliquer son déclin.

1. Décrire le discours : *usage, goût, génie, style*

1.1. Réseau lexical

Pour évaluer comparativement la trajectoire du mot *goût*, l'enquête statistique a été menée sur quatre mots, utilisés pour la description des discours :

- *style*, qui fait partie de la terminologie rhétorique traditionnelle et caractérise le discours, en se plaçant, à l'origine, du point de vue du scripteur,
- *usage*, central depuis Vaugelas, dans la terminologie linguistique classique, spécialement dans les collocations *bon usage* et *bel usage*,
- *goût*, qui devient essentiel avec Bouhours⁵,
- et, parce qu'il apparaît dans les mêmes contextes, on a inclus dans cette série le mot *génie*, qui prend un sens proche d'*usage* quand il caractérise la langue, et proche de *goût* quand il caractérise le discours.

¹ Paris, Presses Universitaires de France, 1989.

² Paris, Fayard, 2009.

³ Par Joseph Berchoux, qui intitule son poème en quatre chants sur l'art de la cuisine, *La gastronomie, ou l'Homme des champs à table* (Paris, Giguët, an X-1800).

⁴ Alexandre Grimaud de la Reynière, *L'Almanach des gourmands*, Paris, Maradan, 1803-1012 ; [Jean-Anthelme Brillat-Savarin], *Physiologie du goût*, Paris, Sautet, 1825 ; Antonin Carême, *Le cuisinier parisien ou l'Art de la cuisine française au XIX^e siècle*, Paris, Bossange, (2^e éd.) 1828.

⁵ Sur la notion de goût chez Bouhours, voir Brugère, 2000, et Siouffi, 2010, p. 380.

Afin d'illustrer la manière dont sont utilisés ces mots au début du XVIII^e siècle, citons un extrait de la *Grammaire* de Buffier, dans un chapitre intitulé « Principes du stile », où il oppose « le stile grammatical » au « stile personnel ».

Le « stile grammatical » est du ressort de la « grammaire », que Buffier distingue de la « syntaxe » :

la syntaxe ne s'étend pas aussi loin que le stile : car la syntaxe peut se trouver tres-juste dans un discours dont le stile sera très-mauvais : Ne fut-ce que dans cet exemple : *Dieu récompense toujours avec une extrême fidélité & une libéralité encore plus grande, les Justes*. De même si l'on dit, *il n'est personne qui plus que moi, vous honore* ou, *ils firent les uns les autres si bien qu'on leur aiouta foi* : au lieu de dire, *Dieu récompense toujours les Justes &c. il n'est personne qui vous honore plus que moi, & ils firent si bien les uns les autres que &c.* Les régimes & les terminaisons de chaque mot se trouvent dans ces phrases entièrement conformes aux règles de la Syntaxe, il n'y a donc aucune faute de Syntaxe : cependant il manque quelque chose à l'arrangement de ces mêmes mots, pour parler dans le goût de la langue, & par conséquent il y a quelque faute de stile. (Buffier, 1709, § 176, p. 94)

Les « regles de syntaxe » ne concernent, selon Buffier, que les « régimes et les terminaisons de chaque mot » ; la « grammaire » comprend non seulement ces règles de construction et de morphologie, mais aussi « l'arrangement » des mots, autrement dit l'ordre des mots dans la proposition et l'agencement des propositions. C'est dans ce travail sur l'« arrangement » que consiste le « style grammatical » :

Mais contre quelle règle particulière de Grammaire pêche-t-on alors ? C'est ce qu'il est comme impossible de marquer précisément. Cette manière d'arranger les mots selon le goût & l'usage d'une langue, est si diversifiée selon les occasions différentes, que pour la réduire en règle, il faudrait des détails plus longs à apprendre, que l'usage même de cet arrangement. Ainsi bien que les fautes de stile ne soient pas moins contre la Grammaire que les fautes de Syntaxe ; celles-là font plus pardonnables parce qu'elles sont plus imperceptibles : & celles-ci plus inexcusables, parce qu'elles sont plus sensibles. (Buffier, 1709, § 177, p. 94-95)

La qualité du « stile grammatical » dépend de la conformité au « goût et [à] l'usage de la langue ». Entre les deux mots coordonnés, *goût* et *usage*, sans doute peut-on mettre une nuance, *usage* dénotant plutôt des habitudes, *goût* une sensibilité, mais leur complément commun, *la langue*, qui désigne une institution sociale, implique que les deux notions soient envisagées comme des normes collectives. La notion de « goût de la langue » s'inscrit, comme celle d'usage, dans une appréhension sociale de la langue.

Au style grammatical, Buffier oppose le style qu'il appelle *personnel*, « parce qu'il est moins dépendant de la Grammaire, que de la personne qui écrit : soit par rapport à son goût & à son génie particulier soit par rapport à la matière ou au caractère de l'ouvrage que l'on traite » (Buffier, 1709, § 178, p. 96). Il semblerait, au premier abord, que le goût relève dans ce cas de l'individuel et non du collectif ; cependant, dans le couple *goût et génie*, si *génie* appartient clairement à l'individu, il n'en va pas de même pour *goût*. Selon les recueils de *Synonymes* du XVIII^e siècle en effet, « le *génie* est un pur don de la nature ; ce qu'il produit est l'ouvrage d'un moment. Le *goût* est l'ouvrage de l'étude et du temps ; il tient à la connoissance d'une multitude de regles ou établies ou supposées ; il fait produire des beautés qui ne sont que de conventions » (Beauzée, 1769, p. 105 ; Saint-Lambert, 1757, p. 582). Par opposition au génie, qui est ici placé du côté de la nature, le goût est culturel. Ainsi, même lorsqu'il est utilisé pour appréhender le discours individuel, le goût s'inscrit encore dans une conception sociale de la norme : il désigne la capacité à adopter les règles « établies ou supposées », les conventions de la société où l'on vit.

Les quatre mots gravitent donc dans un réseau lexical de la caractérisation de la langue et du discours. Pour nommer le caractère de l'un ou de l'autre, ils suivent un déplacement métonymique partant soit du pôle de la production, soit du pôle de la réception, goût étant peut-être celui des quatre mots qui présente la plus grande fluidité métonymique. *Usage*, déverbal d'*user*, et *style*, métonymie de l'instrument, *génie* partent du pôle de la production, comme *manière* ou *talent* ; *goût*, en revanche, qui se définit d'abord comme un sens, et, par métaphore, comme la faculté de juger, se situe originellement sur le pôle de la réception ; on envisage l'ouvrage en tant qu'objet linguistique à apprécier dans cet exemple donné à l'article

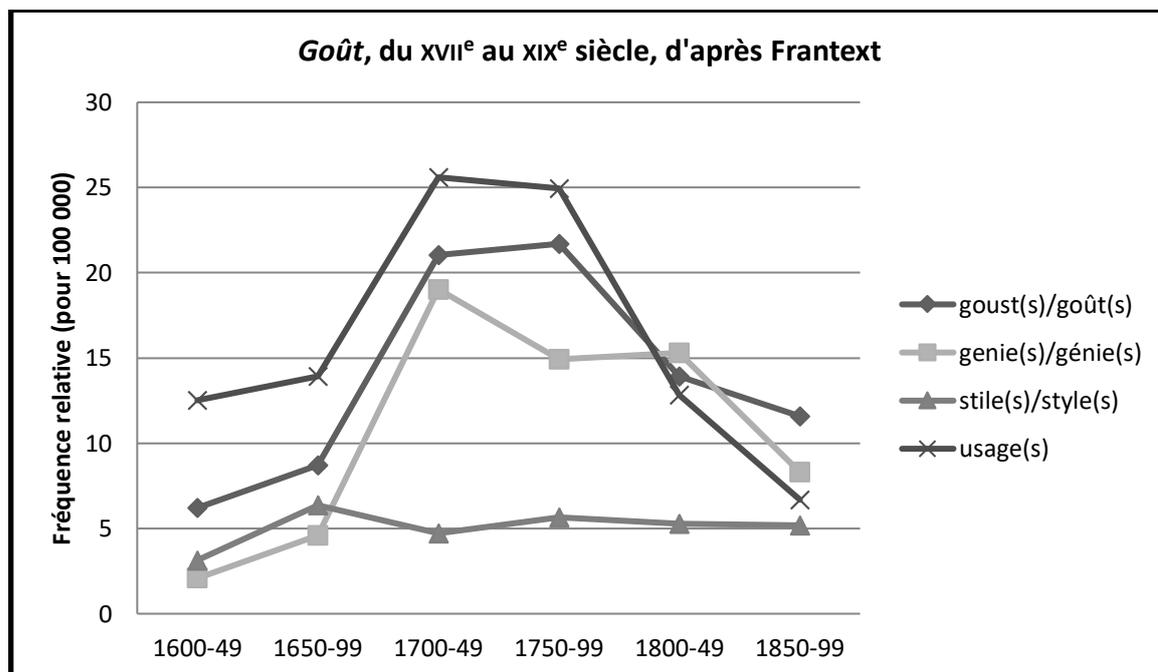
« Goût » par le *Dictionnaire de l'Académie* (1^{ère} édition, 1694) : « cet ouvrage est dans le goust de tout le monde ». Mais *goût* peut aussi, par métonymie, se situer du côté de la production de discours, comme dans cet autre exemple de l'Académie : « il a écrit dans le goust de son siècle », ou encore « ces vers-là sont bien dans le goust de Ronsard » (*ibid.*), « ces vers-là sont bien dans le goût de Malherbe » (1740), « ces vers sont dans le goût de Racine » (1835). C'est aussi ce versant de la production que Beauzée actualise, dans l'article cité des *Synonymes françois*, lorsqu'il écrit que « le goût fait produire des beautés qui ne sont que de conventions ».

Qu'elle soit envisagée comme faculté de juger les discours ou de les produire, la notion de goût, comme celle d'usage, et plus nettement que celles de génie et de style, oriente vers une référence collective, comme l'indiquent les compléments du nom *goût* : *tout le monde* et *le siècle*⁶. Voyons maintenant comment le mot *goût* se situe par rapport *usage*, *style* et *génie*, du point de vue de la fréquence.

1.2. La place du mot *goût* dans l'usage du XVIII^e siècle

Si au XVII^e siècle, le mot *goût* fait partie des mots à la mode et figure comme tel dans les recensions de Callières et de Boursault, il devient au XVIII^e siècle une vraie question philosophique. Le mot *goût* figure dans le titre de très nombreux ouvrages, intitulés *Traité du goût*, *essai*, *discours*, *réflexions sur le goût*, *principe de la morale et du goût*, pour s'en tenir à la production française, car les philosophes anglais et allemands ne sont pas en reste (Mortier, 1997 ; Sermain, 1999) ; l'article « Goût » de l'*Encyclopédie* réunit les contributions de Montesquieu, Voltaire et d'Alembert.

L'enquête sur Frantext nous permet de nous faire une idée plus précise de la place du mot *goût* dans l'usage linguistique du XVIII^e siècle.



Les mots *goût*, *génie*, *usage* suivent une courbe analogue. Ils connaissent une forte augmentation de fréquence dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et se maintiennent à un niveau élevé au XVIII^e siècle. *Usage* et *goût* retombent, assez brutalement, à un niveau de fréquence plus modeste au début du XIX^e siècle, alors que *génie*, qui avait déjà chuté dans la

⁶ Dans les exemples du type *dans le goût de Malherbe*, il s'agit d'une collectivité plus restreinte, mais *le goût de Malherbe* ne revêt pas, ici non plus, un caractère strictement individuel : il réunit les scripteurs écrivant à la manière de Malherbe ; ainsi des vers écrits « dans le goût de Malherbe » ne sont probablement pas l'œuvre de Malherbe lui-même.

seconde moitié du XVIII^e siècle, se maintient, pendant la première moitié du XIX^e siècle, à la faveur, probablement, du romantisme⁷.

Le mot *style*, quant à lui, se maintient avec constance au niveau assez bas d'un terme appartenant à un vocabulaire spécialisé. On voit donc que le mot *goût* suit la même courbe qu'*usage*, ce qui peut suggérer que les deux notions suivent le même trajet épistémologique.

Or on sait que la théorie de bon usage s'inscrit dans une appréhension sociale de la langue et des discours, théorie qui est mise en retrait au XIX^e siècle au profit d'une part, d'une appréhension scientifique de la langue, avec l'émergence de la linguistique, et d'autre part d'une appréhension moins collective et plus individualiste des discours, avec l'émergence de la stylistique, et on peut expliquer ainsi le déclin du mot *usage*.

Le caractère social de la notion de goût, que nous avons pointé au cours de cette première partie, est peut-être moins évident que celui de la notion d'usage. C'est pourquoi j'expliciterais maintenant la relation qui est faite aux XVII^e et XVIII^e siècles entre goût et société.

2. Goût et société

2.1. La vie sociale comme fondement du goût

L'idée que le goût se forme par la vie sociale est présente dès les premiers façonnements de la notion de goût, notamment chez Baltazar Gracián, pour qui « les goûts se forment dans la conversation » (LXV, « Le goût fin », 1684, p. 71) et dans les théories classiques de l'honnêteté. Elle est reprise notamment par Voltaire, qui fait dépendre du développement de la vie sociale le développement du goût :

Quand il y a peu de société, l'esprit est retréci, sa pointe s'érousse, il n'a pas de quoi se former le *goût*. Quand plusieurs Beaux-Arts manquent, les autres ont rarement de quoi se soutenir, parce que tous se tiennent par la main, & dépendent les uns des autres. C'est une des raisons pourquoi les Asiatiques n'ont jamais eu d'ouvrages bien faits presque en aucun genre, & que le *goût* n'a été le partage que de quelques peuples de l'Europe. (Voltaire, 1757, p. 761)

Plus intense est la vie sociale, meilleur sera le goût ; le degré de sociabilité détermine une hiérarchie des goûts entre les nations, ce qui conduit Voltaire à conclure ici, un peu hâtivement, à la supériorité du goût européen, mais aussi à l'intérieur de la nation :

On est affligé quand on considère, surtout dans les climats froids et humides, cette foule prodigieuse d'hommes qui n'ont pas la moindre étincelle de goût [...]. Il faut la capitale d'un grand royaume pour y établir la demeure du goût ; encore n'est-il le partage que du très petit nombre, toute la populace en est exclue. Il est inconnu aux familles bourgeoises, où l'on est continuellement occupé du soin de sa fortune, des détails domestiques, et d'une grossière oisiveté, amusée par une partie de jeu. (Voltaire, [1771] 1829, p. 91)

Tout aussi hâtivement qu'à l'échelle internationale, quand il passe à l'échelle nationale, Voltaire conclut à la supériorité de Paris sur la province, et des élites sociales parisiennes sur la « populace » et la bourgeoisie.

2.2. Le goût, faculté de juger ce qui plaît ou déplaît au plus grand nombre

De même que la notion d'usage, la notion de goût peut être envisagée dans un esprit hiérarchique de division (hiérarchie des nations, ou hiérarchie des classes sociales), mais de même que la notion d'usage, elle peut aussi au contraire être appréhendée comme l'expression d'un lien humain, ou social. Ainsi pour Rousseau, le goût ne peut pas exister dans une société trop inégalitaire ; pour que le goût se forme, « il faut des sociétés où l'inégalité ne soit pas trop grande, où la tyrannie de l'opinion soit modérée, et où règne la volupté plus que la vanité ; car, dans le cas contraire, la mode étouffe le goût ; et l'on ne cherche plus ce qui plaît, mais ce qui distingue » (Rousseau, 1762, p. 233). Dans une société très hiérarchisée, les classes dominantes cherchent à se « distinguer » par la « mode », ainsi que le soulignera aussi au XX^e siècle Bourdieu, au lieu de se retrouver dans le « goût », qui, selon Rousseau, réunit. Pour lui en effet, le goût se définit ainsi :

⁷ D'après Frantext, on compte dans le *Génie du christianisme*, 161 occurrences du mot *goût*.

Plus on va chercher loin les définitions du goût, et plus on s'égaré : le goût n'est que la faculté de juger ce qui plaît ou déplaît au plus grand nombre. Sortez de là, vous ne savez plus ce que c'est que le goût. Il ne s'ensuit pas qu'il y ait plus de gens de goût que d'autres, car bien que la pluralité juge sainement de chaque objet, il y a peu d'hommes qui jugent comme elle sur tous. (p. 232)

Le goût est donc, suivant Rousseau, la faculté de sentir ce qui plaît à la majorité. Sans doute cette faculté elle-même n'est-elle pas si fréquente : rares sont les « gens de goût », qui savent rencontrer le jugement majoritaire ; mais le goût en lui-même n'est pas donné en partage à telle classe sociale plutôt qu'à telle autre : il appartient à la majorité.

Rousseau ne met donc pas en question le lien entre goût et vie sociale : « il faut vivre dans des sociétés nombreuses pour faire beaucoup de comparaisons », dit-il ; mais il distingue entre une représentation clivante du goût, qu'il appelle « la mode », et le vrai goût. D'où, dans l'éducation d'Emile, un passage, nécessaire, mais rapide, par la capitale : « Il n'y a pas peut-être à présent un lieu policé sur la terre où le goût général soit plus mauvais qu'à Paris. Cependant c'est dans cette capitale que le bon goût se cultive » (p. 234).

Parce que le goût se forme par la société, Rousseau emmène Émile à Paris ; mais parce que Paris a préféré la mode au vrai goût, il l'en retire aussitôt que possible, en s'exclamant : « Adieu donc Paris, ville célèbre, ville de bruit de fumée et de boue, où les femmes ne croient plus à l'honneur, ni les hommes à la vertu » (p. 240).

Ce dévoiement du goût est décrit avec autant de sévérité par Madame de Genlis, dans ses *Mémoires*. Se souvenant des années 1770, elle raconte la confiscation du « bon goût » par ce qu'elle appelle une « secte » :

Il s'établit dans la société une secte très nombreuse d'hommes et de femmes qui se déclarèrent partisans et dépositaires des anciennes traditions sur le goût, l'étiquette et même la morale qu'ils se vantaient d'avoir perfectionnée : ils s'érigèrent en juges suprêmes de toutes les convenances sociales et s'arrogèrent exclusivement le titre de *bonne compagnie*. Un mauvais ton, et toute aventure scandaleuse, excluaient ou bannissaient de cette société ; mais il ne fallait ni une vie sans tache, ni un mérite supérieur pour y être admis. On y recevait indistinctement des esprits forts, des dévots, des prudes, des femmes d'une conduite légère. On n'exigeait que deux choses : un bon ton, des manières nobles, et un genre de considération acquis dans le monde, soit par le rang, la naissance ou le crédit à la Cour, soit par le faste, les richesses, ou l'esprit et les agréments personnels. ([1770-1780] 1825, t. 2, p. 199-200)

Dans cette auto-proclamée « *bonne compagnie* », le bon goût est revendiqué comme un signe identitaire, distinctif et excluant.

3. Au-delà du bon goût

3.1. Le « petit goût »

À force de censure, de restrictions, d'exquis raffinements, le prétendu « bon goût » de ce cercle semble prendre un caractère quelque peu mesquin. Dans le domaine de la critique d'art, Diderot invente pour le désigner la dénomination de *petit goût* (Larue, 1994-1996, p. 2-18). « Toujours petits tableaux, petites idées, compositions frivoles, propres au boudoir d'une petite maîtresse, à la petite maison d'un petit maître ; faites pour de petits abbés, de petits robins, de gros financiers ou autres personnages sans mœurs et d'un petit goût », écrit-il à propos d'un tableau de Pierre-Antoine Baudouin, intitulé « Le coucher de la mariée », où la mariée lui apparaît comme « une courtisane qui s'est mal trouvée des caresses d'un petit libertin » (*Salons*, 1767, p. 667). On reconnaît là le goût en mode mineur, frivole voire un peu « libertin », qui, depuis la Régence, produit en peinture dans le meilleur des cas, Watteau, Fragonard, dans le pire Baudouin, et même Boucher, que Diderot juge « sans goût ». C'est le même « petit goût » qui donne en littérature la poésie érotique charmante, mais un peu fade, de Parny, Boufflers, Delille, ou du Chénier des *Élégies*. Contre ce « petit goût », Diderot réclame en poésie, on le sait, « quelque chose d'énorme, de barbare et de sauvage » ([1758]

1996, p. 1331). Ce programme esthétique sera repris par Hugo⁸, qui revendiquera, de façon provocatrice, le mépris du « bon goût » :

Donc, c'est moi qui suis l'ogre et le bouc émissaire.
Dans ce chaos du siècle où votre cœur se serre,
J'ai foulé le bon goût et l'ancien vers françois
Sous mes pieds, et, hideux, j'ai dit à l'ombre : « Sois ! »
(« Réponse à un acte d'accusation », Paris, janvier 1834)

3.2. Le mauvais goût révolutionnaire

Avant cet audacieux défi romantique, le bon goût a pu encore, à la fin du XVIII^e siècle, servir de moteur au discours contre-révolutionnaire. Les détracteurs de la Révolution se moquent en particulier du mauvais goût de l'éloquence et de la néologie révolutionnaires. On pourra en lire un exemple, dans le passage, cruellement ironique, des *Actes des apôtres*, qui se moquent du mauvais goût linguistique de Robespierre, formant le néologisme *aristocrassique* bien malsonnant pour des oreilles contre-révolutionnaires.

Au lendemain de la Révolution, la dénonciation du mauvais goût révolutionnaire s'exprime plus directement, comme on peut le lire dans le *Mercure de France* :

Cinquante ans de déraison avoient porté le mauvais goût à son comble, lorsque la révolution, préparée par tant d'années d'erreurs spéculatives qu'elle n'a fait que mettre en pratique, est venue achever le bouleversement des vrais principes en tout genre, et particulièrement dans la littérature et dans les arts. Cette fureur d'écrire que la liberté ou plutôt la licence de la presse répandit dans tous les esprits, ce torrent de discours et de déclamations, de toute espèce, auquel tant d'assemblées et tant de tribunes ouvrirent un large cours, achevèrent de défigurer la langue, en altérant sa pureté : l'enflure, le barbarisme, le néologisme ne connurent plus de frein, et la société étoit sur le point de périr par la confusion du langage, comme par celle des principes, quand un heureux changement rétablit et les vrais principes et la langue dans leurs droits.... (*Mercure de France*, « Prospectus du Mercure de France pour l'année 1806 », Paris, Le Normant, janvier 1806, p. 102)

Le jugement de goût vient alors conforter l'argumentation idéologique.

3.3. Les nuages du goût

Si la référence au goût reste présente dans le discours contre-révolutionnaire, en revanche, dans le domaine de l'analyse des discours, la notion de goût semble, dès la fin du XVIII^e siècle, en passe de tomber en discrédit. Dans la critique littéraire qui se met en place alors, elle ne semble plus pouvoir jouer le rôle central qu'elle avait tenu jusques là. C'est La Harpe qui, dans l'Introduction à son *Cours de littérature*, publié en 1798, donne son congé à la notion de goût, en même temps d'ailleurs qu'à celle de génie :

« Notions générales sur l'art d'écrire, sur la réalité et la nécessité de cet art, sur la nature des préceptes, sur l'alliance de la philosophie et des arts de l'imagination, sur l'acceptation des mots de GOUT et de GENIE

Au reste, dans ce moment où mon but est surtout d'établir quelques notions préliminaires, et de combattre quelques erreurs plus ou moins générales, je m'arrête sur une remarque essentielle, et dont l'application pourra souvent avoir lieu dans le cours de nos séances. Elle porte sur l'inconvénient attaché à ces mots de génie et de goût, aujourd'hui si souvent et si mal à propos répétés. Ce sont, ainsi que quelques autres termes particuliers à notre langue, des expressions abstraites en elles-mêmes, vagues et indéfinies dans leur acception, susceptibles d'équivoque et d'arbitraire, de manière que celui qui les emploie leur donne à peu près la valeur qui lui plaît. Ces sortes de mots, et beaucoup d'autres du même genre, qui se sont établis depuis qu'on a porté jusqu'à l'excès l'envie de généraliser ses idées, semblent donner aux formes du style une tournure philosophique et une apparence de précision ; mais, dans le fait, elles y répandent des nuages, si elles ne sont pas employées avec beaucoup de réserve et de justesse.

La Harpe bannit donc de sa terminologie les mots *goût* et *génie*, pour cause d'excès d'abstraction, de flou, de manque de rigueur. Il demande « Que l'on s'arrête à des idées nettes et précises, qu'on examine, par exemple, quand il est question d'un poète tragique, si les sujets sont bien choisis, les plans bien conçus, les situations intéressantes et vraisemblables, les caractères conformes à la nature ; si le dialogue est raisonnable ; si le style est l'expression

⁸ « Sortons du collège, du conclave, du compartiment, du petit goût, du petit art, de la petite chapelle. La poésie n'est pas une coterie » (*William Shakespeare*, Paris, Lacroix, Verbroeckoven, 1864, p. 409).

juste des sentiments et des passions, s'il est toujours en proportion avec le sujet et les personnages ; si la diction est pure et harmonieuse, si les scènes sont liées les unes aux autres, si tout est clair et motivé », et conclut : « Tout cela peut se réduire en démonstration » (*op. cit.*, p. 12). Même si les qualifications de La Harpe (*bien choisis, bien conçus, intéressantes, juste, pure et harmonieuse*) nous paraîtront sans doute encore fort subjectives, l'aspiration à « réduire en démonstration » l'analyse des discours se trouve ici déjà clairement exprimée. Du rejet de La Harpe, au nom d'une exigence de rationalité, la notion de goût est tombée dans ce dédain que redoute encore Cécile Narjoux lorsqu'elle a l'audace de l'invoquer, après celle de manière, pour commenter Hugo :

Il subsiste [une question], la plus étrangère qui soit de prime abord à l'approche grammaticalisée du texte littéraire, et qui est pourtant liée à la manière comme la manière l'est au style : il s'agit du goût. Les spécialistes de langue française hausseront les épaules, considérant qu'un tel thème n'est pas de leur ressort, et relégueront commodément l'affaire au spécialiste de littérature. (Narjoux, 2008, p. 220)

Depuis le XIX^e siècle, la notion de goût a donc été bannie de l'analyse des textes, certes parce qu'elle a paru trop imprécise et insuffisamment technique, comme le dit La Harpe, mais probablement aussi parce qu'elle s'est trouvée prise dans une interprétation trop idéologique : confisqué par une « secte », pour reprendre le terme de Mme de Genlis, le « bon goût » ne pouvait plus être une expression du lien social.

On peut regretter, peut-être, que le fil qui reliait analyse des discours et jugement de goût ait été aussi résolument coupé, et cela pour deux raisons.

La première ne concerne que les textes d'Ancien Régime : si l'on considère que la vraie stylistique, comme la vraie admiration, pour paraphraser Renan, est historique, il nous faut nous couler dans le système notionnel qui prévalait alors pour les lire, les comprendre, voire les goûter. Une stylistique historique se doit de prendre acte de la prégnance de la notion de goût au XVII^e et au XVIII^e siècle, sans nécessairement pour autant la réhabiliter.

On pourrait cependant envisager une autre raison de faire une place à la notion de goût, dans l'approche contemporaine des discours, sans se limiter aux textes d'Ancien Régime. Le goût s'est certes trouvé, à la fin de l'Ancien Régime, confisqué par une « bonne compagnie », au demeurant fort mêlée, si l'on en croit Madame de Genlis. Mais, si l'on interprète, à l'instar de Rousseau, le goût comme la « faculté de juger ce qui plaît ou qui déplaît au plus grand nombre », on remarquera que cette faculté fonctionne pleinement à la fois dans les commentaires que les locuteurs ordinaires font sur les discours et sur les manières de parler, et dans leurs choix linguistiques. Cette conception un peu rousseauiste du goût, plus démocratique sans doute que celle qu'en avaient bâtie les classiques, pourrait peut-être ouvrir à une meilleure compréhension des jugements qui guident les choix discursifs et infléchissent le devenir d'une langue.

Entre l'analyse de discours, qui s'interdit les jugements de goût, et la stylistique traditionnelle, qui porte des jugements de goût à prétention d'universalité, il est possible d'imaginer, comme nous y a invités le colloque « Science des textes d'ancien régime : Stylistique historique et/ou Analyse du discours », une autre approche des discours, attentive à la fois au plaisir linguistique, et à sa relativité historique et sociale.

Agnès STEUCKARDT
Université Paul Valéry-Montpellier III